

ANNEXE AU  
JOURNAL OFFICIEL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard .....01.40.58.75.00  
Annonces .....01.40.58.77.56  
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10  
Abonnements.....01.40.15.67.77  
(8 h 30 à 12 h 30)

**Associations**

**Fondations d'entreprise**

**Associations syndicales  
de propriétaires**

**Fonds de dotation**

**Annonce n° 40 - page 1856**

**06 - Alpes-Maritimes**

**ASSOCIATIONS**

**Créations**

Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes.

**FEDERATION FRANÇAISE DE BELOTE.**

*Objet* : définir et formaliser les règles déontologiques et éthiques que tout joueur de belote licencié et club affilié à la F.F.B devront respecter, en particulier les règles de tournois et règlement intérieur ; organiser des tournois ou compétitions de belote et apporter son concours aux clubs affiliés à la F.F.B pour l'organisation de tournois ; formation de ses membres et spécialement des dirigeants, des animateurs et formateurs, notamment en matière de règlement et de déroulement des tournois ; promouvoir et favoriser, notamment par l'organisation de tournois régionaux et nationaux, la pratique du jeu de belote ; organiser des sessions de formation et séjours à thème.

*Siège social* : 8, avenue de la Vallière, 06100 Nice .

*Site internet* : www.ffbelote.org.

*Date de la déclaration* : 5 avril 2015.